

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 13 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS TOME 1 – ACTES COMMUNICABLES

Procès-verbal N° 1

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à 18 h 36, le Conseil d'Administration du CCAS du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Présidente ;

Madame Catherine LANDRÉ, Madame Carole BILLARD, Madame Anne-Sophie BIREMBAUT et Monsieur Samuel DO PAÇO, membres élus ;

Madame Anne-Marie DURAND, Madame Michèle TUBARO, Madame Carmen MARTINELLI et Madame Cécilia VALOR, membres nommés.

Absents excusés :

Madame Marilyn GIVRY, membre élu
Madame Michèle GENEVOIS, membre nommé

Procurations :

Madame Marilyn GIVRY procuration à Madame Catherine LANDRÉ
Madame Michèle GENEVOIS procuration à Madame Chantal CORDELIER

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BIREMBAUT

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

Préambule

- Présentation de la liste des membres du Conseil d'Administration du CCAS
- Rôle du CCAS

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Bilan des actions 2025

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Désignation du Vice-Président
2. Signature d'un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au Représentant de l'État

FINANCES

3. Débat d'Orientation Budgétaire – année 2026
4. Acceptation de don

Préambule

PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame Cordelier, Présidente, présente à l'Assemblée la liste des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., à savoir :

Chantal CORDELIER (Présidente, membre de droit)

Membres élus :

Catherine LANDRÉ	(adjointe au Maire)
Carole BILLARD	(conseillère municipale)
Anne-Sophie BIREMBAUT	(conseillère municipale)
Samuel DO PAÇO	(conseiller municipal)
Marilyn GIVRY	(conseillère municipale)

Membres nommés :

Anne-Marie DURAND	(représentante de l'UDAF)
Michèle GENEVOIS	(représentante de l'association Les Papillons Blancs)
Michèle TUBARO	(représentante de l'association des Aveugles et Malvoyants du Creusot)
Carmen MARTINELLI	(représentante de la Croix-Rouge Française)
Cécilia VALOR	(représentante de l'association Le Breuil Amitié)

RÔLE DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. est un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Il a un budget autonome dont le financement est assuré principalement par la subvention municipale qui lui est attribuée par délibération du Conseil Municipal.

Le C.C.A.S. a pour mission de gérer les réalités sociales très concrètes des populations en difficulté ; il intervient dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire,
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux,
- l'animation des activités sociales.

Le C.C.A.S. est le relais entre les divers organismes sociaux (allocations familiales, assistantes sociales...).

Au Breuil, le CCAS a également la gestion du Paquebot qui a pour vocation d'être un lieu de vie et de rencontre pour les seniors de la commune. Dans ce lieu sont organisés des activités et des moments de convivialité avec l'aide de bénévoles. Il a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Madame La Présidente explicite le rôle d'un CCAS et rappelle son importance au sein du territoire communal. C'est un opérateur de lien social indispensable qui permet d'agir efficacement et dans l'urgence et dont l'importance se révèle à l'occasion d'événements comme l'incendie de la maison d'une famille brogélienne qu'il faut pouvoir aider sans délai.

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres présents le compte rendu du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité

BILAN DES ACTIONS 2025

BONS ALIMENTAIRES

- 2025 : 22 bons (valeur 50 €) 1 100.00 €

Rappel

- 2024 : 19 bons (valeur 50 €) 950.00 €

AIDES ATTRIBUÉES

- 2025 : 3 factures (Loyer / Energie) 821.79 €

Rappel

- 2024 : Néant

CARTES DE TRANSPORT

- 2025 : 11 cartes à 60 € 660.00 €

Rappel

- 2024 : 12 cartes à 60 € 720.00 €

ATELIER MARCHÉ

- 2025 / 2026 : 28 personnes inscrites pour un montant de 735.00 €

Rappel

- 2024 / 2025 : 29 personnes inscrites pour un montant de 795.00 €

Tarif inscription : 30 € pour une personne seule et 45 € pour un couple

ATELIER « RELAXATION ET EXPRESSION CORPORELLE »

- 2025 / 2026 : 45 personnes inscrites pour un montant de 1 720.00 €

Rappel

- 2024 / 2025 : 41 personnes inscrites pour un montant de 1 560.00 €

Tarif inscription : 40 € pour une personne seule et 60 € pour un couple

BOURSE BAFA

- 2025 : NEANT

Rappel

- 2024 : 1 bourse pour un montant de 300.00 €

BOURSE PERMIS DE CONDUIRE

- 2025 : 4 bourses accordées 2 000.00 €

Rappel

- 2024 : 9 bourses accordées 3 780.00 €

LE PAQUEBOT

- 2025 : 703 repas à 11 € 7 733.00 €

10 personnes inscrites tous les vendredis

Fréquentation : 17 personnes en moyenne par jour.

Rappel

- 2024 : 651 repas à 11 € 7 161.00 €

MIEL : vente 3 € le pot de 250 g

- Récolte 2025 : 202 pots dont 145 pots vendus au 10.03.2026 435.00 €

Rappel

- Récolte 2024 : Néant

DONS AU CCAS

- 2025 : 50.00 €

Rappel

- 2024 : 435.30 € (dont 1 quête de mariage)

COLIS

- 2025 : 584 colis

- Coût global annuel (LECLERC, ESAT, LA POSTE) 17 554.42 €

Rappel

- 2024 : 582 colis

- Coût global annuel (LECLERC, ESAT, LA POSTE) 16 380,57 €

CHOCOLATS (Maisons de Retraite)

- 2025 : 32 boîtes pour un montant de 379.84 €

Rappel

- 2024 : 38 boîtes pour un montant de 556,32 €

CALCULATRICES (Elèves en CM2)

- 2025 : 45 calculatrices (23.90 € / unité) 1 075.50 €

Rappel

- 2024 : 45 calculatrices (18,50 € / unité) 832.50 €

AIDES AUX ASSOCIATIONS / CLUBS SPORTIFS (mise en place en septembre 2025)

314.06 €

9 aides – associations / clubs sportifs du Breuil

6 aides – associations / clubs sportifs extérieurs

Madame la Présidente rappelle la nécessité de communiquer de manière continue sur les actions et les dispositifs proposés par le CCAS.

Monsieur Do Paço dit que ces informations ont de plus en plus de mal à atteindre les publics concernés.

Madame Birembaut indique que le lycée peut être une porte d'entrée pour communiquer auprès des jeunes sur les dispositifs proposés par le CCAS, notamment les bourses BAFA et permis de conduire.

Madame la présidente confirme que dans ce domaine nous avons encore à progresser et qu'il reste encore beaucoup à faire pour diffuser ces informations utiles.

AFFAIRES GÉNÉRALES

OBJET : DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT

La Présidente soumet à l'Assemblée la nécessité pour le Conseil d'Administration de nommer un Vice-Président qui présidera le Conseil d'Administration en l'absence de la Présidente, et qui la suppléera dans toutes les démarches à caractère social.

Le Vice-Président a délégation de signature et le Conseil d'Administration donne délégation de pouvoir à ce dernier pour toutes les décisions en matière de distribution de secours et d'aide sociale.

La Présidente propose Madame Catherine LANDRÉ, adjointe au Maire en charge de l'action sociale et du logement, au poste de Vice-Présidente.

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette nomination.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente cède la parole à Madame Landré, désignée Vice-Présidente, pour la présentation des délibérations suivantes.

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Le Rapporteur informe les membres du Conseil d'Administration que par délibération du 30 novembre 2016, Madame la Présidente du CCAS a signé une convention avec la Préfecture de Saône-et-Loire pour la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité.

A ce jour, il convient de signer un avenant à cette convention qui a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires.

Il est demandé au Conseil d'Administration,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou par délégation Madame la Vice-Présidente à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente indique que cet avenant est dorénavant indispensable pour la transmission des actes dématérialisés.

FINANCES

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU CCAS 2026

Les prévisions économiques de l'automne 2025 de la Commission européenne montrent qu'au cours des trois premiers trimestres de 2025, la croissance a dépassé les attentes.

À plus long terme, l'activité économique devrait continuer de croître à un rythme modéré au cours de la période de prévision, malgré un environnement extérieur difficile. Selon les prévisions de l'automne de cette année, le PIB réel devrait augmenter de 1,4 % dans l'UE en 2025 et 2026. La zone euro devrait suivre cette tendance, son PIB réel devant croître de 1,3 % en 2025, de 1,2 % en 2026.

L'inflation dans la zone euro devrait poursuivre son recul, passant à 2,1 % en 2025 et oscillant autour de 2 % au cours de la période de prévision.

Les taux de chômage diminuent encore : L'emploi devrait continuer à progresser modérément, de 0,5 % en 2025 et 2026. Le taux de chômage devrait rester stable à 5,9 % en 2025 et 2026. Les prévisions sur le territoire sont elles aussi encourageantes si tant est que les reconfigurations politiques récentes ne les impactent pas.

Les déficits publics s'accroissent : Le déficit public de l'UE devrait augmenter, passant de 3,1 % du PIB en 2024 à 3,3 % en 2025 et 2026, sans changement de politique. De même, dans la zone euro, le déficit devrait passer de 3,1 % du PIB en 2024 à 3,2 % en 2025, 3,3 % en 2026. Cette augmentation est due à l'augmentation des dépenses de défense dans l'UE.

Un environnement mondial difficile continue de peser sur les perspectives : L'incertitude persistante en matière de politique commerciale continue de peser sur l'activité économique. Toute nouvelle escalade des tensions géopolitiques pourrait intensifier les chocs d'approvisionnement. L'incertitude politique intérieure pourrait également peser sur la confiance.

À l'horizon 2026, la croissance des marchés d'exportation de l'UE devrait ralentir en raison des droits de douane mondiaux élevés, entraînant un ralentissement de la croissance des exportations de biens. La part relativement élevée de la Chine dans les importations de biens américains et les droits de douane moyens élevés auxquels elle est confrontée aux États-Unis signifient qu'une grande partie de ses exportations pourraient être réorientées vers d'autres marchés, y compris l'UE. Les éléments de preuve disponibles montrent en effet une baisse récente des exportations chinoises vers les États-Unis, tandis que les exportations vers l'UE et d'autres régions ont augmenté. (Source rapports publiés par la commission européenne ROB 2026 CCAS de Sarcelles 4 c)

En France : L'Économie française se montre résiliente malgré la crise politique que nous traversons, particulièrement depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. La consommation des ménages se maintient et le commerce extérieur français a soutenu l'activité, notamment avec les exportations de l'industrie aérospatiale et la défense. Le taux de chômage au sens du BIT* s'établit à 7,7 % de la population active, il est quasi stable. Celui des 25-49 ans s'établit à 7,1 %. Enfin, le taux de chômage des 50 ans représente 5,1 %. Le taux de chômage des femmes est en hausse et représente 7,7 %, celui des personnes au chômage de longue durée est quasi stable sur un an (+0,1 point), à 1,8 % de la population active, soit 580 000 personnes.

Globalement, le taux d'emploi des 15-64 ans a diminué très légèrement. En moyenne au troisième trimestre 2025, il s'est replié à 69,4 %, Pour les 15-24 ans, le taux d'emploi est à 34,7 %. Pour les 25-49 ans, il est de 82,8 %. Enfin, le taux d'emploi des 50-64 ans marque le pas à 69,3 %. Parmi les seniors, le taux d'emploi des 55-64 ans se situe à 61,8 %.

Sur la base des éléments de contexte national et des grandes tendances de 2025, nous pouvons ressortir quelques lignes directrices :

- Conjoncture économique et budgétaire :

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans la continuité de la politique menée au cours du mandat précédent avec une cible affichée de maintien et de développement des actions en direction, en premier lieu des brogéliens les plus précaires, mais avec un large spectre d'intervention, en vertu de la nécessité de renforcer le lien social qui nous unit.

Les collectivités territoriales et les CCAS voient leurs marges de manœuvre réduites, avec une pression sur la maîtrise des dépenses et une attention accrue à l'optimisation des ressources face à des dotations de l'État tendancielle en baisse, la commune du BREUIL et le CCAS ne faisant pas exception.

*Taux de chômage BIT Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

- Contexte social et législatif

L'actualité sociale demeure marquée par les suites de la réforme France Travail, la poursuite de la loi pour le plein emploi et de la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires des minima sociaux.

Les besoins sociaux persistent sur la commune, avec une hausse des demandes d'aide alimentaire, d'insertion et d'accès au logement, impactant l'activité des CCAS.

Il est attendu que la rigueur budgétaire nationale perdure, avec une probable contribution accrue demandée aux collectivités et à leurs établissements satellites.

La gestion du CCAS devra continuer à conjuguer adaptation à l'évolution des dispositifs nationaux et accompagnement de publics les plus fragilisés. Il est important, pour construire la rédaction du rapport d'orientation budgétaire 2026 du CCAS, de conserver à l'esprit que ce cadre national justifie un pilotage budgétaire attentif sinon prudent.

Dans ce contexte national et international particulièrement incertain, il importe aujourd'hui de s'appuyer sur une connaissance fine des réalités du territoire et de bâtir un projet social pertinent au service de la population, basé sur la volonté de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Analyse financière 2022-2025 du CCAS

I. Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2022	2023	2024	2025
011-Charges à caractère général	62 212,20 €	51 918,65 €	61 916,23 €	60 486,44 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	95,00 €	95,00 €	95,00 €	100,00 €
65-Autres charges de gestion courante	2 000,00€	2 649,80€	5 854,48 €	3 165,85 €
	64 307,20 €	54 663,45 €	67 865,71 €	63 752,29 €

Le niveau de dépenses du chapitre 011, qui correspond aux charges à caractère général, est en légère baisse mais se caractérise néanmoins par un maintien du niveau de dépenses. Il est lié au coût des prestations, des fournitures mais aussi du nombre d'interventions du CCAS. La dépense énergétique a encore augmenté (+ 19%) après une augmentation très conséquente en 2024 de plus de 215 %. Le coût de l'alimentation reste stable. Il est à noter également une progression du nombre de bons alimentaires délivrés pour des montants plus élevés.

L'augmentation du coût des prestations est à corréliser avec les nombreuses activités proposées par le CCAS.

Le CCAS doit poursuivre assidument les actions de promotions de ses activités pour les faire connaître plus largement. En 2025 une nouvelle proposition d'aide aux familles et aux seniors a été mise en place pour faciliter l'accès aux associations culturelles et clubs sportifs. Elle a eu lieu à la rentrée de septembre 2025, pour 15 bénéficiaires, ce qui souligne d'ores et déjà la pertinence de ce nouveau dispositif.

Le CCAS est régulièrement sollicité pour des aides ponctuelles afin de lutter contre la précarité et aider des familles en difficultés passagères.

Le nombre de colis distribués est passé de 582 colis à 584 colis, (pour un montant global de 17 554,42 €).

Le nombre de cartes de bus délivrées est en baisse d'une carte, soit 11 cartes pour un montant de 660 €.

Les moments conviviaux au paquebot sont très appréciés. Il joue pleinement son rôle de lien social en accueillant davantage de personnes. L'intérêt pour les bénéficiaires de ce moment partagé ne faiblit pas. Le CCAS facilite l'accès par la possibilité d'assurer un transport pour les personnes à la mobilité réduite.

Les dépenses du chapitre 65 sont en baisse mais celles-ci ne remettent aucunement en cause l'intérêt de ce dispositif, par ailleurs apprécié et dont l'utilité pour les bénéficiaires n'est plus à démontrer.

II. Les recettes de fonctionnement

chapitres	2022	2023	2024	2025
77-Produits exceptionnels	919,32 €			
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	38 894,40 €	43 695,98 €	44 236,80 €	42 570,50 €
74-Dotations, subventions et participations	18 700,00 €	18 700,00 €	19 032,00 €	25 000,00 €
75-Autres produits de gestion courante	2 189,00 €	2499,44 €	386,00 €	50,00 €
	57 594,40 €	64 895,42 €	63 654,80 €	67 620,50 €

Chapitre 77 : pour les produits exceptionnels, le passage de la nomenclature comptable M14 en M57 a modifié les imputations à inscrire dans ce chapitre qui se retrouve de fait à zéro. Les éléments de la M14 précédemment inscrits sont dorénavant imputés au chapitre 75, produit de gestion courante.

Chapitre 70 : les ressources liées au produit des services est le reflet de la fréquentation des activités et montre une diminution qui n'est pas significative et correspond aux variations de fréquentations d'une année sur l'autre.

Chapitre 74 : la subvention communale a été augmentée pour garantir le financement du nouveau dispositif pour soutenir la participation des brogéliens aux activités associatives.

Chapitre 75 : la diminution significative des recettes des autres produits de gestion courantes est liée à l'absence de contribution d'acteurs institutionnels. Ces recettes sont le seul fruit des libéralités reçues de la part des particuliers.

I. Les orientations budgétaires 2026 du CCAS

Les crédits concernant l'Aide Sociale seront maintenus conformément aux engagements pris afin de donner au CCAS les moyens de poursuivre ses actions de solidarité et de lien social indispensables.

L'effort de communication pour promouvoir l'ensemble des actions du CCAS doit être maintenu pour que les brogéliens puissent connaître et bénéficier pleinement des dispositifs mis en place par le CCAS.

L'objectif de rationaliser les charges de fonctionnement par une recherche constante d'efficacité de l'action publique est un objectif permanent. Il exige prudence et rigueur.

La mise en réseau avec la maison des solidarités inscrit le CCAS dans une démarche partenariale afin de renforcer les prises en charges des différents publics. Le CCAS est un premier accueil social inconditionnel de proximité.

Le CCAS assure une veille sociale attentive, et s'efforce de développer un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du champ social pour renforcer sa capacité de prise en charge des situations délicates et prévenir les éventuels décrochages des personnes en difficultés.

En 2026, compte tenu du renouvellement de la municipalité, le CCAS n'a pas programmé de séjour à l'automne. Toutefois des courts séjours sont à l'étude pour être proposés en septembre. Ces courts séjours visent à satisfaire le besoin de dépassement et de découverte tout autant que le besoin de rencontre et de convivialité.

Le bilan de l'année 2025 montre que les activités proposées par le CCAS sont toujours en progression. Le CCAS touche un public plus large dans le champ du lien social. Le rôle d'accompagnement du CCAS tant du point de vue du soutien des jeunes dans le cadre des bourses BAFA et Permis de conduire mais aussi dans l'aide ponctuelle en cas de difficulté financière répond à un besoin et une attente.

Ainsi, pour l'année 2026 les orientations envisagées sont le maintien des objectifs poursuivis :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- Elargir au plus grand nombre les actions du CCAS.
- Soutenir les publics fragiles ou en difficultés.
- Consolider le lien social indispensable au maintien de la qualité de vie.

Le Conseil d'Administration, confirme :

- La transmission du présent rapport introductif aux membres du conseil,
- La tenue du débat d'orientation budgétaire en séance.

Acté

OBJET : ACCEPTATION DE DON

Il a été fait un don d'une somme de cinquante euros (50 €) au CCAS de la Ville du Breuil, en espèces. Par arrêté du 18 février 2026, la présidente du CCAS du Breuil a accepté provisoirement ce don, à titre conservatoire.

Ce don a été fait à titre gratuit, et n'est grevé d'aucune condition, ni charge. Il n'est donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS.

Aussi, en application de l'article L. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « *Le Président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance. La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, a effet du jour de cette acceptation. [...]* »,

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- **D'ACCEPTER** définitivement ce don pour un montant total de cinquante euros (50 €).

Adopté à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente indique qu'il y a de moins en moins de dons.

Madame Birembaut précise qu'aujourd'hui les gens sont de plus en plus inquiets.

Madame la Vice-Présidente évoque les ateliers proposés par le CCAS, notamment les ateliers Bons Jours.

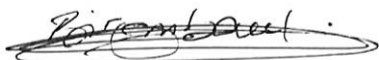
Madame Birembaut demande quel est l'âge des participants ? Les ateliers s'adressent aux retraités.

Madame la Vice-Présidente dit également qu'elle gère le fichier canicule, dont la campagne d'inscription va bientôt débiter.

La situation de la famille dont la maison a brûlée est rapidement évoquée. Une cagnotte est d'ores et déjà en ligne. De nombreux brogiétiens ont manifesté leur solidarité. La Mairie assure la coordination des actions en faveur de la famille.

La séance est levée à 19 h 34

Anne-Sophie BIREMBAUT
Secrétaire de séance



Chantal CORDELIER
Présidente

